

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. identificateurs produit

N° de l'article (producteur/fournisseur): 506400FARBLOS  
Identification de la substance ou du mélange: AAROISOLA AQUA 506  
Farblos

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

AAROLAC AG

Lack- und Farbenfabrik

Suhrenmattengässli 4

CH-5036 Oberentfelden

Téléphone: +41 (0) 62 737 46 00

Télécopie: +41 (0) 62 737 46 01

#### Service responsable de l'information:

Technik

E-mail (personne compétente)

info@aarolac.ch

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

+41 (0) 62 737 46 00

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

TOX-Zentrum Zürich:

+41 (0) 44 251 51 51

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Flam. Liq. 2 / H225

Matières liquides inflammables

Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 / H319

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 / H336

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Danger

##### Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P370 + P378

En cas d'incendie: Utiliser poudre d'extinction ou sable pour l'extinction.

P403 + P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

##### contient:

propane-2-ol

##### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

non applicable

### 2.3. Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2. Mélanges



N° de l'article: 506400FARBLOS AAROISOLA AQUA 506  
Date d'édition: 04.02.2019 Date d'exécution: 04.02.2019  
Version: 2.0 Date d'émission: 04.02.2019

CHF  
Page 2 / 7

## Description du produit / spécification chimique

### Description

### Composants dangereux

### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| N°CE<br>n°CAS<br>Numéro<br>d'identification UE | Numéro d'enregistrement REACH<br>Désignation chimique<br>Classification: // Remarque | Pds %   |
|--|--|---------|
| 200-661-7                                      | 01-2119457558-25-xxxx  |         |
| 67-63-0  | propane-2-ol   | 20 - 25 |
| 603-117-00-0                                   | Eye Irrit. 2 H319 / STOT SE 3 H336 / Flam. Liq. 2 H225                               |         |

### Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

#### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

#### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

#### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

jet d'eau de forte puissance

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

#### Indications diverses

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement



N° de l'article: 506400FARBLOS AAROSOLA AQUA 506  
Date d'édition: 04.02.2019 Date d'exécution: 04.02.2019  
Version: 2.0 Date d'émission: 04.02.2019

CHF  
Page 3 / 7

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRBS 2153)".

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 25 °C. Conserver le récipient bien fermé. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

propane-2-ol

Numéro d'identification UE 603-117-00-0 / N°CE 200-661-7 / n°CAS 67-63-0

TWA: 500 mg/m<sup>3</sup>; 200 ppm

STEL: 1000 mg/m<sup>3</sup>; 400 ppm

#### Indications diverses

TWA : valeur limite au poste de travail à long terme

STEL : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

### 8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale.

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

##### Protection respiratoire

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

##### Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants 0,4 mm Temps de pénétration (durée maximale de port) 30 min

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des



N° de l'article: 506400FARBLOS AAROSOLA AQUA 506  
Date d'édition: 04.02.2019 Date d'exécution: 04.02.2019  
Version: 2.0 Date d'émission: 04.02.2019

CHF  
Page 4 / 7

gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés DIN EN 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

#### **Protection oculaire**

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

#### **Protection corporelle**

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

#### **Mesures de protection**

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### **Aspect:**

État: Liquide  
Couleur: cf. étiquette

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: non applicable

pH à 20 °C: non applicable

Point de fusion/point de congélation: non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 82 °C

Source: propane-2-ol

Point éclair: Non applicable

Taux d'évaporation: non applicable

Inflammabilité (solide, gaz):  
temps de combustion (s): non applicable

##### **Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:**

Limite inférieure d'explosivité: 0.8 Vol-%

Limite supérieure d'explosivité: 12 Vol-%

Source: propane-2-ol

Pression de la vapeur à 20 °C: non applicable

Densité de la vapeur: non applicable

##### **Densité relative:**

Densité à 20 °C: 0.95 g/cm<sup>3</sup>

##### **solubilité(s):**

Solubilité dans l'eau (g/L) à 20 °C: La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Coefficient de partage: n-octanol/eau: voir section 12

Température d'auto-inflammabilité: 425 °C

Source: propane-2-ol

Température de décomposition: non applicable

Viscosité à 20 °C: 25 s 4 mm  
Méthode: DIN 53211

Propriétés explosives: non applicable

Propriétés comburantes: non applicable

#### 9.2. Autres informations

Teneur en corps solides (%): 13.00 Pds %

##### **teneur en solvant:**

Solvants organiques: 25 Pds %



N° de l'article: 506400FARBLOS AAROSOLA AQUA 506  
Date d'édition: 04.02.2019 Date d'exécution: 04.02.2019  
Version: 2.0 Date d'émission: 04.02.2019

CHF  
Page 5 / 7

**Eau: 62 Pds %**

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4. Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

### 10.5. Matières incompatibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

Absence de données toxicologiques.

#### **corrosion et irritation de la peau; Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Absence de données toxicologiques.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Absence de données toxicologiques.

#### **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Absence de données toxicologiques.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles**

Absence de données toxicologiques.

#### **Danger par aspiration**

Absence de données toxicologiques.

#### **Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

Observation diverses:

Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

#### **Evaluation résumée des propriétés CMR**

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

#### **Remarque**

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **appréciation générale**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

#### **Long terme Écotoxicité**



N° de l'article: 506400FARBLOS AAROISOLA AQUA 506  
Date d'édition: 04.02.2019 Date d'exécution: 04.02.2019  
Version: 2.0 Date d'émission: 04.02.2019

CHF  
Page 6 / 7

Absence de données toxicologiques.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Absence de données toxicologiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Absence de données toxicologiques.

**Facteur de bioconcentration (FBC)**

Absence de données toxicologiques.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Absence de données toxicologiques.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs**

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination appropriée / Produit**

**Recommandation**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

**Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED**

080111 Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

**conditionnement**

**Recommandation**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Cette préparation n'est pas classée dangereuse selon les règles internationales en matière de transport de matières dangereuses (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA).**

**14.1. Numéro ONU**

UN 1263

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Transport par voie terrestre (ADR/RID): FARBE

Transport maritime (IMDG): PAINT

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Paint

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

3

**14.4. Groupe d'emballage**

Transport par voie terrestre (ADR/RID): III

pour les unités > 450 litres: II

Transport maritime (IMDG): III

pour les unités > 30 litres: II

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): III

pour les unités > 30 litres: II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable

Polluant marin non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8



N° de l'article: 506400FARBLOS AAROISOLA AQUA 506  
Date d'édition: 04.02.2019 Date d'exécution: 04.02.2019  
Version: 2.0 Date d'émission: 04.02.2019

CHF  
Page 7 / 7

### Indications diverses

#### **Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

code de restriction en tunnel E  
pour les unités > 450 litres: D/E

#### **Transport maritime (IMDG)**

Numéro EmS F-E, S-E

#### **Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

#### 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

#### 15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Réglementations EU**

##### **Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles**

valeur de COV (dans g/L): 238

##### **Directives nationales**

##### **Notice explicative sur la limite d'occupation**

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

##### **Classe risque aquatique (WGK)**

1 (D)

#### 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique**

**les substances suivantes dans cette préparation ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:**

| N°CE<br>n°CAS        | Désignation chimique | Numéro d'enregistrement<br>REACH |
|----------------------|----------------------|----------------------------------|
| 200-661-7<br>67-63-0 | propane-2-ol         | 01-2119457558-25-xxxx            |

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Texte intégral de la classification suivant la section 3:**

|                     |  |  |
|---------------------|--|--|
| Eye Irrit. 2 / H319 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire                         | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| STOT SE 3 / H336    | Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| Flam. Liq. 2 / H225 | Matières liquides inflammables                                       | Liquide et vapeurs très inflammables.    |

#### **Abréviations et acronymes**

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

#### **Indications diverses**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.